



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE MÉDECINE

**Doctorat en sciences médicales "MD-PhD"
Programme doctoral**

1. Le programme doctoral comprend une formation obligatoire et une formation à choix, totalisant 15 crédits ECTS.

A. Formation obligatoire : 5 crédits ECTS

Chapitres choisis (10 chapitres de 0.5 crédits ECTS chacun) organisés par l'Ecole doctorale des sciences de la vie, programme sciences biomédicales

A. Formation à choix : 10 crédits ECTS

L'étudiant a le choix de participer aux activités suivantes, mais les activités doivent correspondre à un total de-10 crédits ECTS au minimum.

- Modules thématiques, organisés par l'Ecole doctorale des sciences biomédicales : 1.5-2 crédits ECTS/module
- CAS en « Recherche clinique orientée patients » : 10 crédits ECTS au maximum ou 2 crédits ECTS/module
- Si le CAS est effectué dans son intégralité, un maximum de 10 crédits ECTS sur les 16 obtenus dans le certificat sont validés pour le programme doctoral
- CAS en « Management of clinical trials » : 10 crédits ECTS au maximum ou 3 crédits ECTS/module
- Si le CAS est effectué dans son intégralité, un maximum de 10 crédits ECTS sur les 18 obtenus dans le certificat sont validés pour le programme doctoral
- Module « Bonnes pratiques des essais cliniques » : 2 crédits ECTS
- Science writing course SGC-SSC and ARS basic (www.ars-sgc.ch) : 2 crédits ECTS
- Science writing course SGC-SSC and ARS advanced (www.ars-sgc.ch): 2 crédits ECTS

D'autres activités peuvent être validées, mais doivent obtenir l'accord préalable du Comité directeur.

2. Chaque élément de la formation (chapitres choisis, modules thématiques, modules des CAS, module « Bonnes pratiques des essais cliniques », « Science writing course SGC-SSC and ARS»,...) fait l'objet d'une évaluation dont les modalités sont transmises en début de cours par l'enseignant ou d'une attestation de participation.